

# L'EPLÉ, une nouvelle frontière pour la stratégie ministérielle de réforme

C'est en ces termes que s'est exprimé Dominique ANTOINE, directeur de la DPMA, lors de la seconde réunion du groupe national de suivi qui s'est tenue le 8 juillet dernier. Alors que jusqu'ici la modernisation de notre ministère traitait des rapports entre la centrale et les administrations déconcentrées, ou de ceux des rectorats avec leurs inspections académiques, celle de la connexion entre notre administration et les EPLE est proposée à la concertation.

Cette approche peut être un levier fondamental pour l'amélioration effective de nos conditions d'exercice du métier. C'est la première ouverture significative depuis la signature du protocole et du référentiel de métier. Cela pourrait conduire à développer « la pratique du contrat comme mode de pilotage et de régulation » et à définir sans ambiguïté les conditions de l'autonomie des établissements.

Mais avant cela une véritable réflexion sur les missions des collèges et des lycées sera nécessaire ; en effet, non seulement ces derniers sont le réceptacle de tous les problèmes de la société, mais ils sont chargés de l'impossible mission de devoir les résoudre ; non seulement les établissements ont une mission éducative mais ils servent de plus en plus de « guichet unique » pour les administrations et les collectivités territoriales : examens, distribution de livres, bourses, sécurité sociale, calcul de quotient familial etc. Ces actions sont effectuées alors que le nombre des adultes diminue dans les établissements : personnels titulaires (CPE, assistants d'éducation, infirmier...) mais aussi emplois jeunes et CES. Toute nouvelle action se fait au mieux à effectifs constants.

Il faudra dire à quel niveau pertinent de l'administration, ces missions doivent être accomplies. Une vraie politique de gestion des ressources devra être mise en place. En fonction du patrimoine, des emplois et des compétences, il faudra décider de quelle organisation nouvelle et de quels postes nouveaux, chacun des établissements a besoin. À l'évidence, il sera nécessaire de repenser le pôle administratif. Il faudra engager une politique de formation pour permettre d'avoir, à chacun des emplois, des personnels qualifiés notamment pour les fonctions en évolution rapide, par leur complexité comme le secrétariat de direction.

Mais surtout il faut arrêter la politique comptable et délibérée de suppression de postes dans l'éducation nationale ; l'ampleur des tâches administratives notamment, nécessite de créer des postes et d'assurer les remplacements. Enfin chaque EPLE devra avoir une équipe de direction complète : un chef d'établissement et au moins un adjoint.

Sur ces questions nous attendons de manière urgente un calendrier de travail car il faut en finir avec les réponses dilatoires ; nous attendons maintenant des actes concrets !

Enfin si nous avons obtenu des avancées statutaires non négligeables (mobilité, pyramidage, indexation), il reste des blocages persistants (CPA, CET) qu'il faudra lever. En attendant, le mouvement de résistance professionnelle continue.

La loi sur les signes religieux va s'appliquer. La volonté de la représentation parlementaire est claire : aucun élève ne doit, à l'école, être reconnu immédiatement par son appartenance religieuse ; seuls sont autorisés des signes discrets qui relèvent de la conviction intime.

Nous appliquerons cette loi par le dialogue, mais sans négociation sur ses dispositions.

Bonne rentrée à tous.



Philippe GUITTET

## Éditorial

# 3

# 6

Agenda  
Décisions du BN

## Actualités

Rencontres  
Calendrier

# 8

# 22

## Commissions

Mouvement étranger  
Assurance maladie

## Dossier

La rémunération

# 33

# 40

International  
Chronique juridique

Encarts : Annuaire 2003-2004  
Lettre de l'éducation

## Index des annonceurs

|                 |      |
|-----------------|------|
| ALISE           | 2    |
| INDEX EDUCATION | 4, 5 |
| PROMETHEAN      | 74   |
| CHUBB           | 9    |
| OMT             | 11   |
| ARD             | 13   |
| DENY FONTAINE   | 17   |
| CSDEN BP        | 21   |
| CAMIF           | 25   |
| MGEN            | 29   |
| OFUP            | 63   |
| INCB            | 64   |
| ENCART WEKA     |      |

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris

Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69

Mèl : siege@snpdn.net

Directeur de la Publication : Philippe Guittet

Rédacteur en chef : Jean Claude Lafay

Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard

Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller

Réalisation : Johannes Müller

Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55

Chef de Publicité : Fabrice Mauro

Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400 Lagny

- Tel : 01 64 12 17 17

Direction - ISSN 6-5 294

Commission paritaire de publications

et agence de presse

1 798 D 73 S du 11 mars 1993

Direction n° 121

Mis sous presse le 18 août 2004

Abonnements : 35 € (10 numéros)

Prix du numéro : 3,80 €